

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION

Conçus pour les jeunes, nos séjours sont agréés par les services de la DDCS, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité. L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription.

❖ Adhésion/Cotisation

Régie par la loi de 1901, l'A.E.P.C. propose ses services uniquement à ses adhérents. Pour devenir adhérent, il suffit de s'acquitter du versement de la cotisation de **20 € par famille**. Cette adhésion est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Elle doit être réglée à l'inscription.

Important : la cotisation n'est jamais remboursable.

❖ Tarifs

Nos prix comprennent :

- L'hébergement en pension complète,
- Les activités,
- L'encadrement pédagogique qualifié,
- Le matériel pédagogique, les visites et excursions éventuelles décrites dans le programme,
- La couverture d'une assurance de responsabilité civile.

❖ L'inscription

Elle est prise en compte après réception et acceptation du dossier complet :

- la fiche d'inscription soigneusement remplie (une par enfant),
- le chèque d'acompte (70 €) et cotisation (à l'ordre de l'AEPC)
- le règlement intérieur signé,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile dommages aux tiers de l'enfant.

Les inscriptions seront closes au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

Le solde du paiement sera effectué au plus tard 15 jours avant le début du séjour. L'A.E.P.C. ne pourrait accueillir des participants dont le séjour ne serait pas intégralement réglé.

❖ Ouverture d'un séjour

L'Association se réserve le droit, si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant 3 à 4 semaines avant le début du séjour, d'annuler le séjour. De même le séjour peut être modulé ou annulé suivant les contraintes liées aux conditions sanitaires de la Covid-19.

Tous nos séjours reçoivent un agrément, Sports, Jeunesse et Vie Associative. Les numéros d'agrément des séjours vous seront communiqués sur simple demande.

❖ Utilisation de l'image

L'Amitié Cévenole se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures, ses documents de présentation et son site internet, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal. Il vous suffit de nous en informer par courrier.

❖ Règlement intérieur

Tout manquement grave aux règles de vie en collectivité sera signalé aux responsables et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par le retour seront à la charge des responsables de l'enfant.

Dans le cadre de l'accueil en collectivité, la mise en place de régimes alimentaires particuliers ne sera pas prise en compte dans le service de restauration. En cas d'éventuelles allergies alimentaires, un certificat médical sera exigé.

❖ Réclamations

Les réclamations éventuelles concernant les séjours devront être adressées à l'A.E.P.C. par lettre recommandée dans un délai d'un mois après le séjour. Toutefois la responsabilité de l'Association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeur, d'espèces, de matériel électronique divers... Aucune perte ou vol n'engagera le remboursement de l'objet par l'Association.

❖ Frais d'annulation

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée.

Elle entraîne dans tous les cas la retenue du premier acompte de 70 € correspondant aux frais de dossier.

Par la suite le barème appliqué sera de :

- 25 % du prix total du séjour pour toute annulation survenant entre 30 et 21 jours du départ.
- 50 % du prix total du séjour : de 20 à 8 jours du départ.
- 75 % du prix total du séjour : de 7 à 2 jours du départ.
- 100 % du prix total du séjour : la veille du départ.

Attention : nous ne remboursons pas un séjour en cas d'interruption.